

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 MAI 2026**

**Exercice 2025**

*Le Conseil d'Administration a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion relatif à l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes arrêtés à cette date.*

**1. Evènements de l'exercice**

*La société a poursuivi ses discussions avec les autorités congolaises pour obtenir le remboursement de sa créance de EUR 63 millions (dont EUR 12 millions reviennent à Cobepa), comptabilisée par l'Etat congolais pour USD 72 millions. En parallèle, elle examine la possibilité de céder cette créance à des institutions financières.*

*Pour rappel, le gouvernement congolais a annoncé un programme d'échange de sa dette intérieure pour des obligations zéro-coupon à échéance de 15 ans. A ce stade, la société ne trouve pas cette proposition intéressante.*

**2. Analyse du résultat**

*L'exercice 2025 se clôture par une perte d'EUR 24.929*

*Elle est due aux frais de gestion de la société et aux réductions de valeur de ses créances sur sa filiale Imbakin Sarl en RDC.*

**3. Répartition bénéficiaire**

*Il est proposé d'imputer la perte d'EUR 24.929 sur le bénéfice à reporter, lequel deviendrait une perte à reporter de EUR 18.469.*

**4. Principaux risques et incertitudes**

*La filiale Imbakin sarl (en liquidation) détient une créance de € 63 millions sur la République Démocratique du Congo dont 12 millions sont dus en priorité à Cobepa. La récupération de cette créance, qui est le principal objet de la Société, est incertaine. La créance est totalement réduite de valeur dans les livres.*

**5. Circonstances qui pourraient influencer significativement le développement de la Société**

*Une amélioration de la situation financière de la République Démocratique du Congo augmenterait sa capacité à effectuer le remboursement de sa dette. Un changement politique pourrait être une opportunité d'introduire un commandement à payer.*

**6. Application des règles de continuité comptable**

*Faisant suite à plusieurs exercices en perte, la Société est en going concern. Il faut s'attendre à ce que ces pertes, qui ne reflètent que les charges minimales de maintien de la Société, persistent jusqu'à la récupération de la créance sur la République Démocratique du Congo.*

**7. Evénements survenus après la date de clôture**

*La Société n'anticipe, à ce stade, aucun impact significatif de la situation géopolitique au Moyen-Orient sur ses activités ou sur sa continuité d'exploitation. Elle demeure toutefois vigilante quant à l'évolution du contexte et à ses éventuelles conséquences.*

**8. Changement du capital ou des instruments financiers dérivés décidés par le Conseil d'Administration**

*Néant*

**9. Acquisition d'actions propres**

*Néant*

**10. Intérêt personnel des administrateurs**

*Une société contrôlée par Mr Beauvois détient 1.000 actions Imbakin Holding.  
Christophe Evers détient 7.000 actions Imbakin Holding.*

*Christophe Evers, au titre de liquidateur d'Imbakin sàrl (en liquidation), a, depuis son engagement, une promesse d'intéressement de 5% du produit de la liquidation.*

**11. Instruments financiers**

*Néant*

**12. Recherche et développement**

*Aucune activité n'a été exercée en matière de recherche et développement*

**13. Succursale**

*La société ne détient pas de succursale.*

*Fait à Bruxelles, le 16 avril 2026*

*Le Conseil d'Administration*

*Thierry Beauvois*

*Christophe Evers*